

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

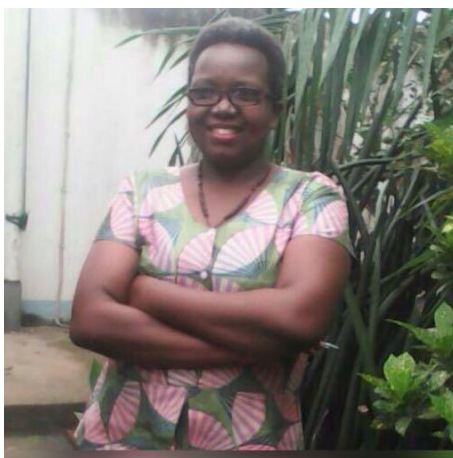
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Juillet -Septembre 2019



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2019, au moins 536 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	7
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	8
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	8
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

RANAC : *Rassemblement National pour le Changement*

SNR : *Service National de Renseignement*

UPD : *Union pour la Paix et le Développement*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de juillet, août et septembre 2019.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'exécution extrajudiciaire, de torture, de violences basées sur le genre, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, de règlement de compte et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 73 personnes ont été tuées dont 33 cadavres retrouvés, 6 enlevées et/ou portées disparues, 75 torturées, 143 arrêtées arbitrairement et 18 victimes de VBG.

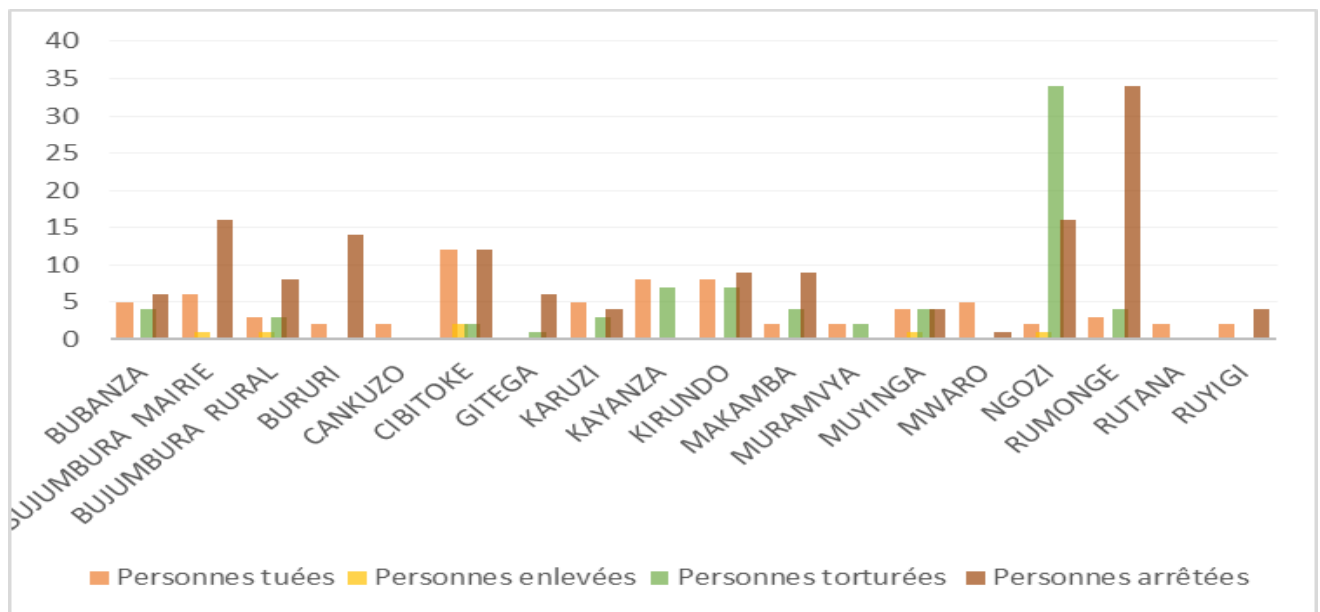
Parmi les victimes enregistrées figurent 8 femmes tuées, 9 mineurs tués dont 1 albinos, 1 nourrisson et 3 nouveau-nés, 2 femmes et 3 filles élèves torturées, 19 femmes arrêtées et 2 mineurs arrêtés.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Les présumés auteurs de ces allégations de violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des militaires, des policiers et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres du parti politique de l'opposition CNL. Des membres du parti CNDD-FDD ont été aussi visés.

Fig 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi aux mois de juillet, août et septembre 2019



Au cours du troisième trimestre 2019, sur un total de 73 cas, les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Cibitoke avec 12 cas, suivie de Kayanza et Kirundo avec 8 cas chacune. Les provinces de Mwaro et Bujumbura Mairie ont 6 cas chacune.

Parmi les cas de personnes tuées, des membres des partis politiques ont été victimes. Sept membres du parti CNL et sept membres du parti CNDD-FDD ont été relevés par la Ligue Iteka.

Des enlèvements ont été également relevés dans les provinces de Cibitoke avec 2 cas tandis que les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Muyinga et Ngozi ont 1 cas chacune.

Concernant les cas de torture, la province de Ngozi vient en tête avec 34 cas sur un total de 75 cas, suivie de Kayanza et Kirundo avec 7 cas chacune.

Sur un total de 143 [d'arrestations arbitraires](#), la province de Rumonge est la plus touchée avec 34 cas, suivie de Bujumbura Mairie et Ngozi avec 16 cas chacune. Les provinces de Bururi et Cibitoke ont respectivement 14 et 12 cas.

Les présumés auteurs des principales violations des droits humains sont des policiers, des administratifs, des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD ainsi que des agents du SNR et.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme au Burundi.

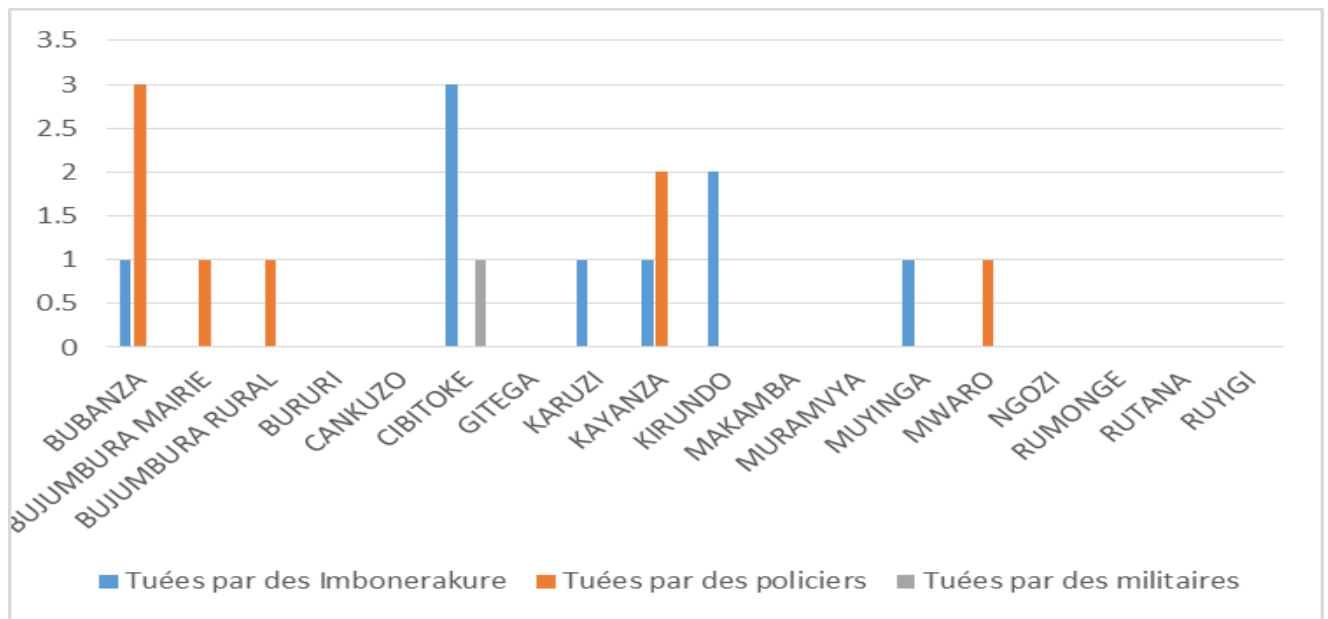
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

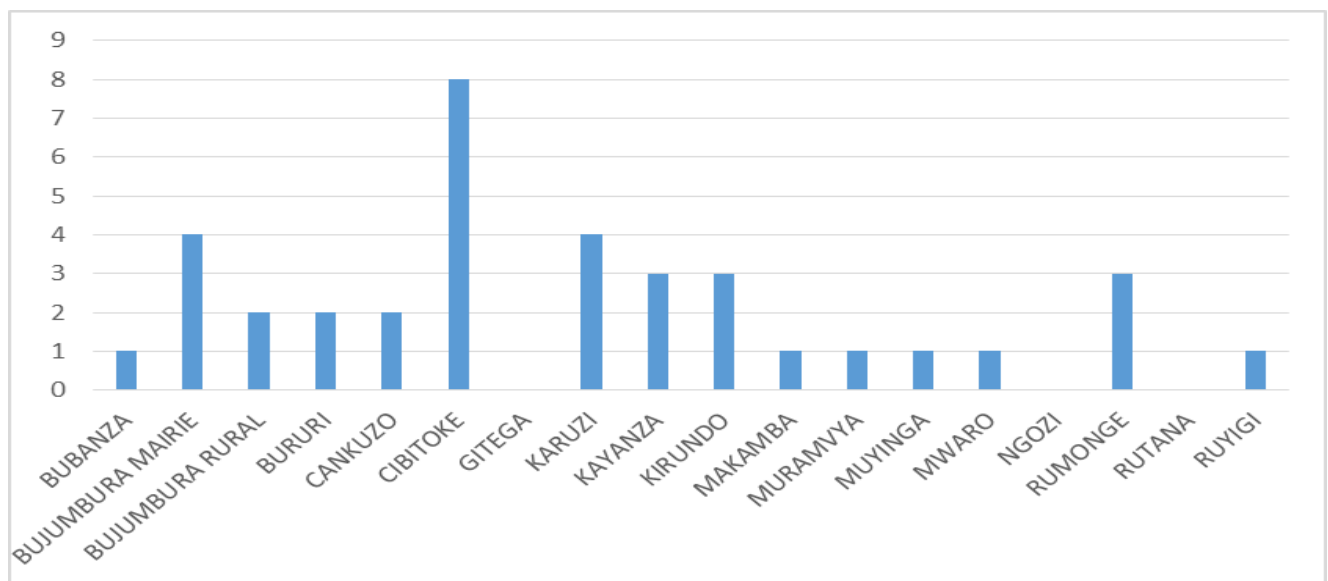
Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé 18 cas de personnes tuées par des agents étatiques dont 5 cas d'exécution extrajudiciaire : 9 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 8 personnes tuées par des policiers et 1 personne tuée par des militaires comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Fig II: Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des membres de la milice Imbonerakure et des militaires



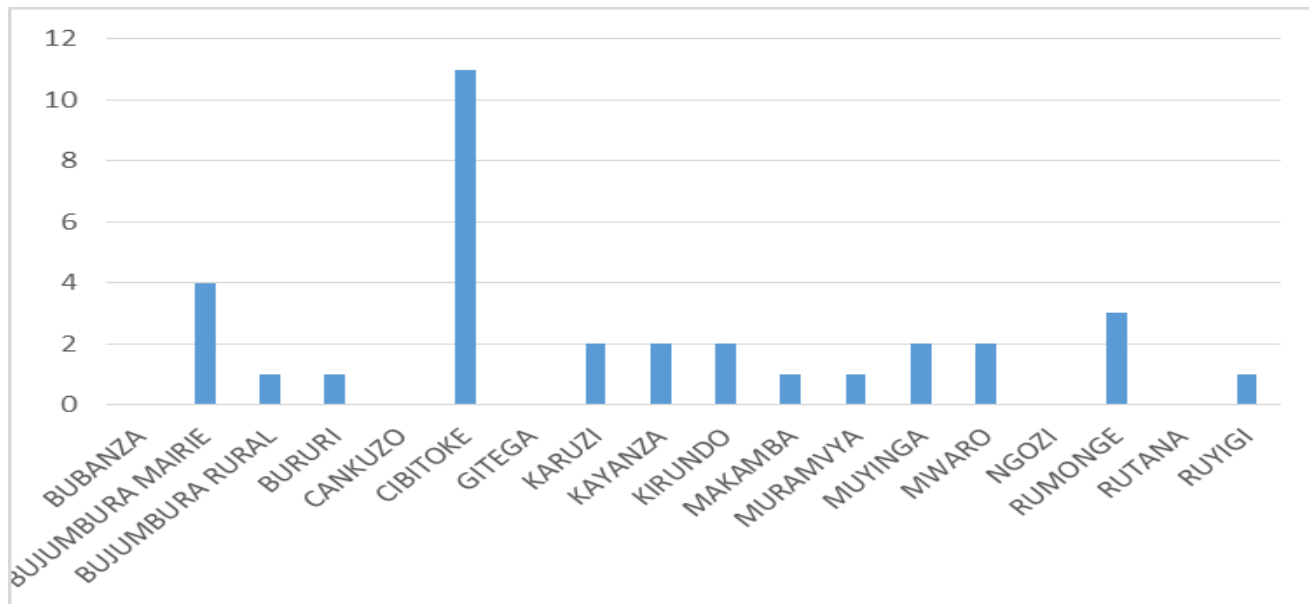
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



Dans cette section, 37 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 33 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits et certains présentaient des signes que les victimes ont été tuées. Les provinces les plus touchées par le phénomène de cadavres sont Cibitoke avec 11 cas, Bujumbura Mairie avec 4 cas, suivies de Rumonge avec 3 cas.

Fig IV: Graphique illustrant des cadavres retrouvés



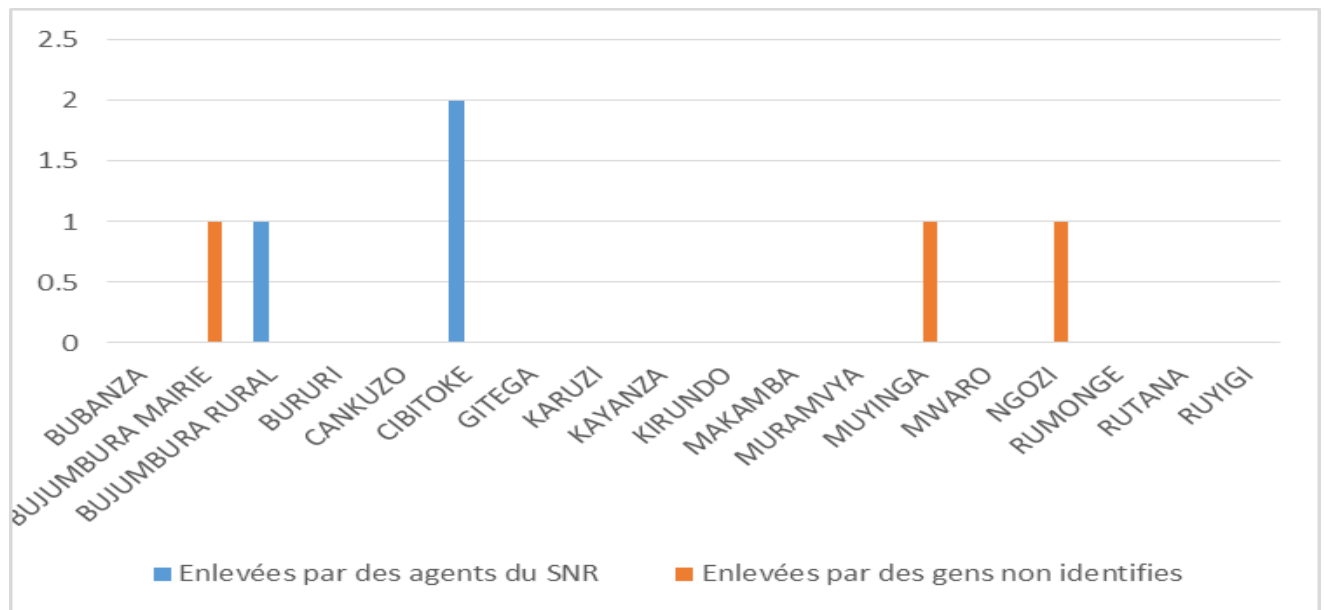
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 6 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Dans ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont des membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti CNL avec 3 cas et MSD avec 2 cas.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les présumés auteurs d'enlèvement sont des agents du SNR avec 3 cas sur un total de 6 cas et des gens non identifiés avec 3 cas.

Fig V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

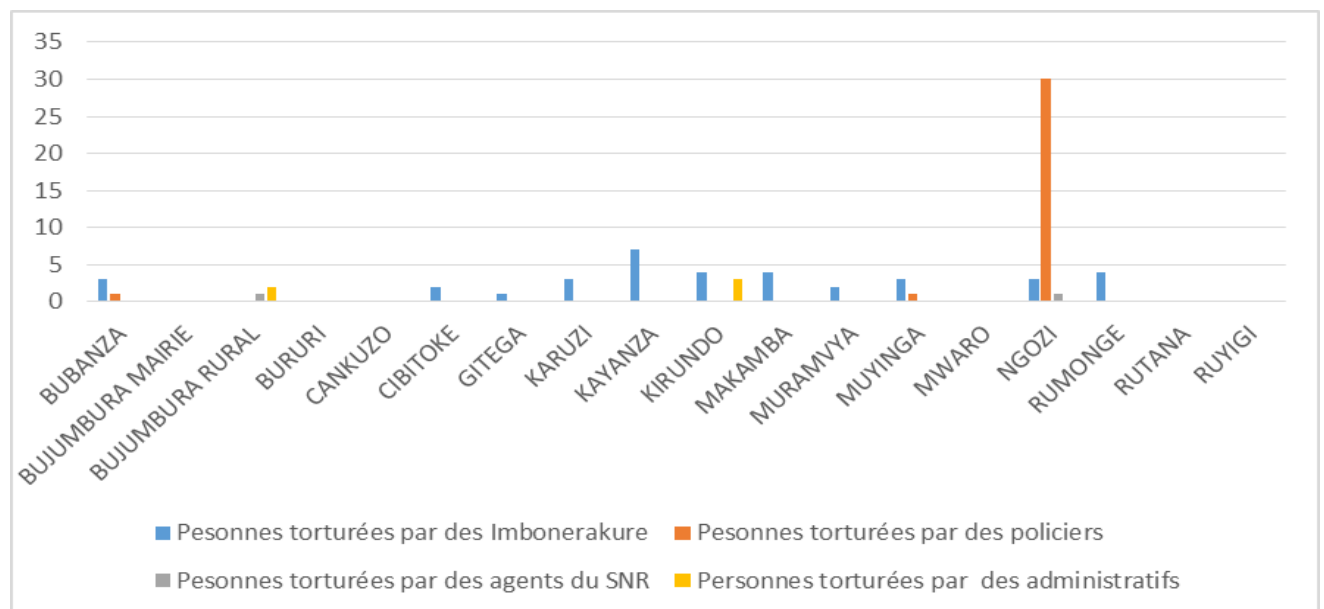


I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 75 cas [de torture](#) ont été enregistrés par la Ligue Iteka.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques particulièrement ceux du parti CNL avec 30 cas, du parti CNDD-FDD avec 1 cas et du RANAC avec 1 cas. Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure avec 36 cas, des policiers avec 32 cas, des administratifs avec 5 cas et des agents du SNR avec 2 cas comme l'illustre le graphique ci-après :

Fig VI : Graphique des personnes torturées



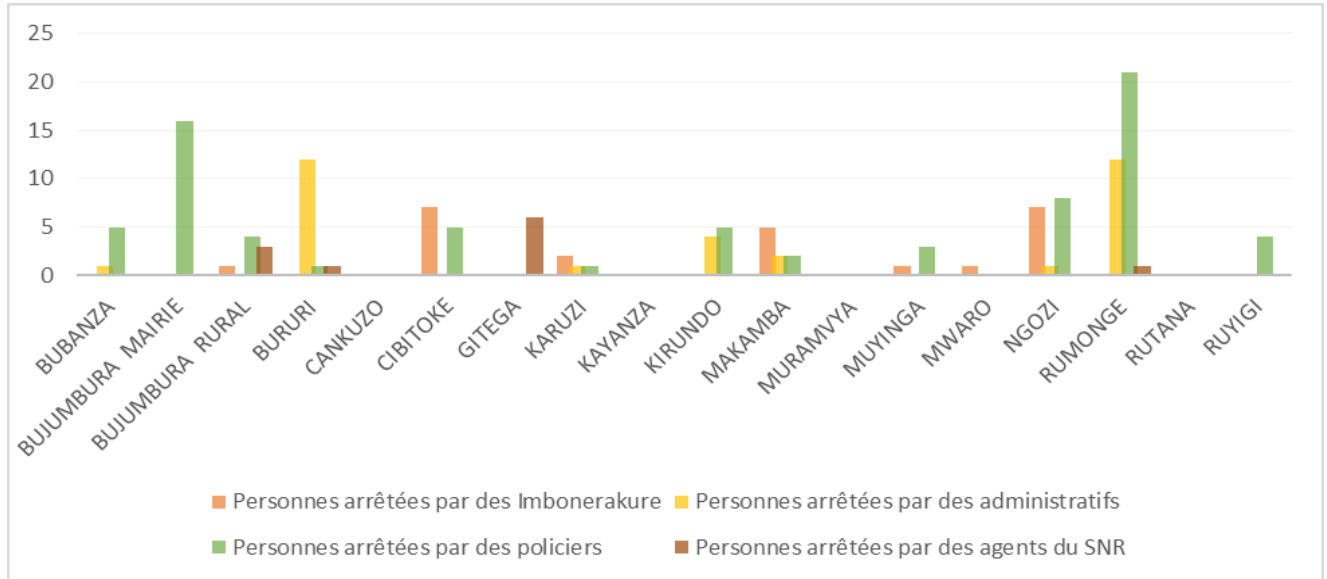
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 143 cas [d'arrestations arbitraires](#) dans différents coins du pays.

Sur les 143 cas d'arrestations arbitraires figurent 73 membres des partis politiques dont 58 cas pour les membres du parti CNL, 12 cas du parti UPD, 2 cas du parti RANAC et 1 cas du parti CNDD-FDD.

Les principaux auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 75 cas, suivis des administratifs avec 33 cas, des Imbonerakure avec 24 cas et des agents du SNR avec 11 cas

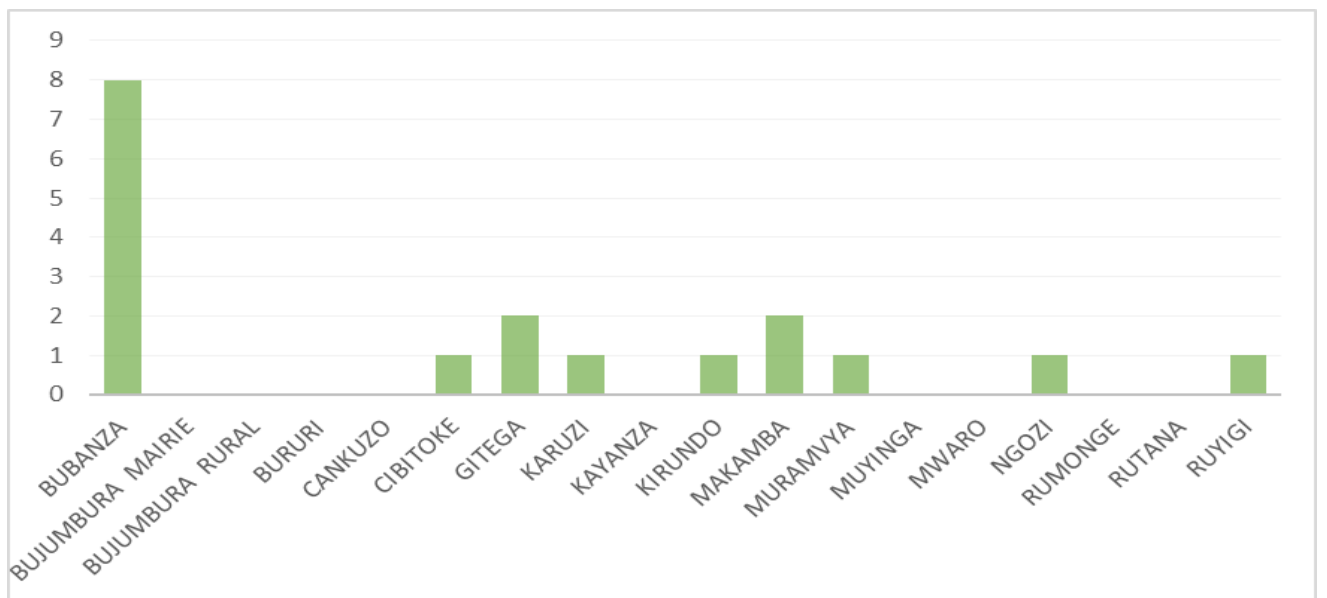
Fig VII : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 18 cas [de violences basées sur le genre](#). En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, la province de Bubanza vient en tête avec 8 cas, suivie de Gitega et Makamba avec 2 cas chacune.

Fig VIII : Graphique des violences basées sur le genre



II. FAITS SECURITAIRES

Au cours de ce troisième trimestre de l'année 2019, la Ligue Iteka a relevé 18 cas de personnes tuées suite [aux faits sécuritaires](#).

La Ligue Iteka a relevé des actes d'intimidation, des destructions des permanences des partis politiques, des attaques armées, des contributions forcées pour les élections de 2020 organisées par le parti CNDD-FDD, des cas de détention des effets militaires par des membres du parti CNDD-FDD, des cas d'intolérance politique ainsi que des entraînements paramilitaires.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme, des allégations de violations et des atteintes aux droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Un nombre très élevé des violences basées sur le genre surtout des violences sexuelles a été enregistré dans ce rapport.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du CNL, UPD, RANAC et MSD ont été victimes de ces violations. Certains membres du parti CNDD-FDD n'ont pas été épargnés de ces violations.

Des cas d'intolérance politique entre des membres des partis politiques CNL et CNDD-FDD ont été signalés dans certaines provinces du pays.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des cadres du parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires et des agents du SNR ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdurent, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux pouvoirs publics;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme ;
- De garantir les droits et les libertés publics pour tous afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

B) Aux partis politiques

- De privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine ;
- D'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

C) Aux Partenaires Techniques et Financiers

- De s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi ainsi que la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes ;
- D'user de leur pouvoir et de contraindre le pouvoir de Gitega à arrêter des violations des droits de l'homme.
- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts pour la paix.

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

E) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.